



Tva recuperable ou non sur produit achete

Par **mexler**, le **20/01/2015 à 18:31**

Bonjour en tant que producteur de sel je recupere la tva de la vente de mon produit mais pour mes factures de matériels est il possible de recuperer la tva

Par **moisse**, le **21/01/2015 à 18:40**

Bonsoir,
[citation] je recupere la tva de la vente de mon produit [/citation]
Votre phrase n'a pas de sens, on ne peut pas récupérer la TVA sur les ventes, mais la payer au trésor public.
Ceci dit pour récupérer la TVA (et le même mois s'agissant d'un investissement) il faut être assujetti à la TVA.